

L'Association Traits d'Union, l'Éducation Nationale et les partenaires, à la demande de l'ARS Hauts de France, ont mis en place l'Équipe Mobile d'Appui scolaire - EMA.

Elle a vocation à accompagner les équipes pédagogiques et les enfants en situation de handicap et leur famille afin de répondre aux enjeux de l'école inclusive.



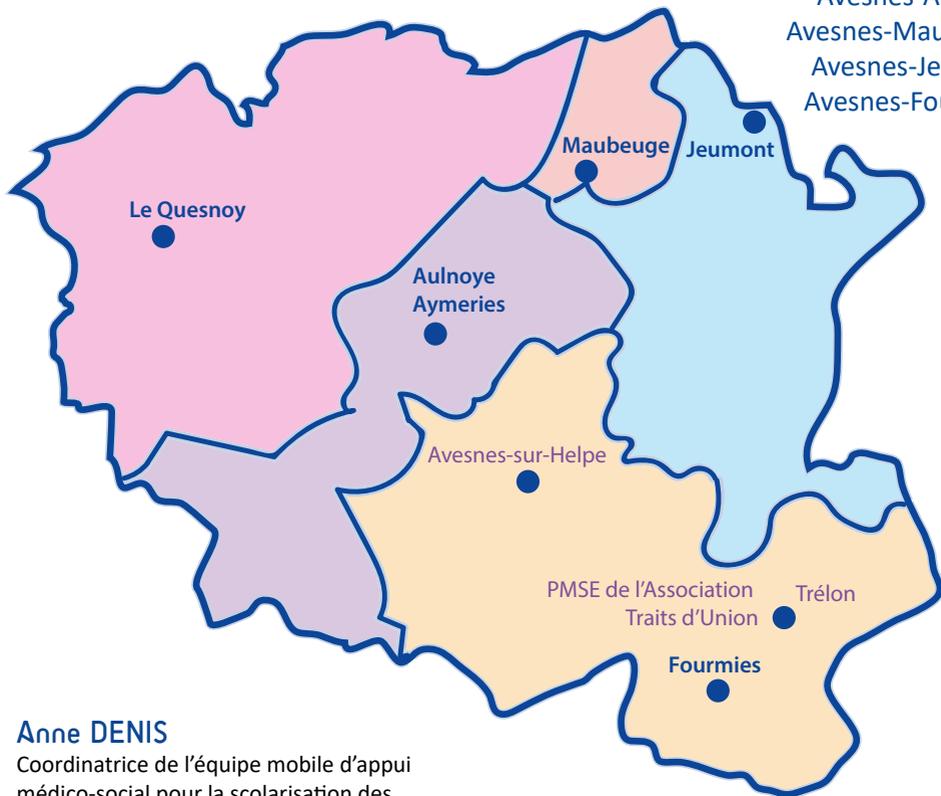
EMA



ÉQUIPE MOBILE D'APPUI MÉDICO-SOCIAL

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Circonscription du bassin d'Avesnes-sur-Helpe



Circonscriptions
Avesnes-Le Quesnoy
Avesnes-Aulnoye
Avesnes-Maubeuge
Avesnes-Jeumont
Avesnes-Fourmies

Anne DENIS

Coordinatrice de l'équipe mobile d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap

P : 06 46 01 09 30

emscol@associationtraitsdunion.org

Association Traits d'Union - Pôle Médico-Social Enfance - PMSE - 49, rue Roger Salengro, 59132 TRÉLON

POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Association Traits d'Union © janvier 2020 ; illustration : envato éléments



MISSIONS DE L'EMA

APPUI INDIRECT

- Conseiller, participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap
- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap en veillant à associer les parents et/ou le détenteur de l'autorité parentale, qu'il bénéficie ou non d'un accompagnement d'élève en situation de handicap (AESH), étant entendu que l'équipe mobile n'intervient pas en substitution d'un AESH.

APPUI DIRECT

CONSEIL auprès d'une équipe pluridisciplinaire de MDPH

PROCÉDURE DE SAISINE

COMMENT INTERPELER L'EMA ?

Enfant en situation de handicap notifié MDPH

qui met une équipe pédagogique en difficulté

Le Directeur / Chef d'établissement et l'équipe pédagogique en accord avec les représentants légaux rédigent une fiche de sollicitation

1

Enseignant Référent

2

Coordinateur de l'Équipe Mobile d'Appui médico-social (EMA)

3

PRESTATIONS POSSIBLES

Outillage et aménagement éducatif de l'enfant sur son lieu de scolarisation

Information sur des thèmes spécifiques

Participation aux réunions d'équipe éducative

Accompagnement des familles

Autres prestations ...

Mise en place de l'intervention

1

Dès réception d'une demande, l'EMA prend contact avec l'établissement concerné. Une date de réunion d'équipe éducative est alors programmée. Au cours de cette réunion, des hypothèses d'explication aux difficultés observées seront réfléchies ensemble.

2

Les **besoins et les potentialités de l'élève sont évalués**. Les adaptations sont co-construites avec l'équipe pédagogique et éducative ainsi que la famille.

3

Le **projet d'intervention** peut ensuite être mis en place.